



# CHARTRE DES BONNES PRATIQUES POUR LA MAÎTRISE DES PUNAISES DE LIT

## PRÉAMBULE

Les signataires de la présente charte sont des entreprises formées et reconnues dans la maîtrise des populations de punaises de lit, titulaires du label Punaises de lit.

- ☒ Elles gèrent le risque punaises de lit.
- ☒ Elles mettent en œuvre les procédures d'intervention établies par le Collège Formateurs et validées par le Comité Scientifique, Technique et Réglementaire de la CS3D.
- ☒ Elles organisent la lutte de manière raisonnée dans un souci d'efficacité et de santé pour l'Homme et son environnement.

**Les entreprises formées s'engagent à :**

## ENVIRONNEMENT ET RÉGLEMENTATION

- ☒ Se conformer à la législation en vigueur et aux bonnes pratiques.
- ☒ Connaître et maîtriser les risques inhérents à leurs activités.
- ☒ Utiliser de manière raisonnée et responsable les procédures d'intervention adaptées dans le traitement des punaises de lit, publiées sur le site de la CS3D.
- ☒ Faire évoluer leurs pratiques d'intervention en fonction de l'avancée des connaissances scientifiques et techniques.
- ☒ Être vigilantes en matière de gestion des produits biocides et de leurs déchets.
- ☒ Respecter les règles de sécurité relatives à la protection de l'homme (applicateurs et occupants des locaux), des animaux domestiques, des organismes non-cibles, de l'eau, de l'air et de l'environnement.

## ENGAGEMENTS CONTRACTUEL ET ETHIQUE

- ☒ Transmettre les informations réelles et sincères sur la ou les personne(s) formée(s) au sein de l'entreprise.
- ☒ Tenir des statistiques détaillées de ses interventions dans le cadre de l'observatoire mis en place en partenariat avec le Ministère.
- ☒ S'engager à répondre aux enquêtes confidentielles du Comité Technique, Scientifique et Réglementaire de la CS3D.
- ☒ Informer de manière précise chaque client sur la nature des services proposés, leurs limites et leurs évolutions.
- ☒ Assurer la mobilisation de moyens compatibles avec les traitements présentés lors des formations.
- ☒ Confier la mise en œuvre des traitements au personnel formé aux bonnes pratiques.
- ☒ Respecter une politique commerciale et concurrentielle loyales et sincères.
- ☒ Informer le client de l'existence de la plateforme « Signal Conso » et signaler au 3939 les pratiques abusives.

## INFORMATION ET COMMUNICATION

- ☒ Se maintenir informé de l'évolution des techniques, de la réglementation et de la sécurité.
- ☒ Diffuser une information explicite adaptée et mise à jour auprès des clients.
- ☒ Conseiller sur les solutions existantes et la préparation aux traitements.
- ☒ Informer de l'évolution réglementaire qui encadre la lutte contre les punaises de lit.
- ☒ Fournir chaque fois que de besoin les documents techniques et pratiques utilisés.

## FORMATION

- ☒ Assurer la mise en place des bonnes pratiques indiquées lors de la formation

Je soussigné(e) DUBOIS Isaline gérant(e) ou responsable de l'entreprise Compagnie HPR m'engage à respecter et à faire respecter chacune des composantes de la Charte lors de toute intervention de mon entreprise pour le traitement contre les punaises de lit.

Fait à Achères le 08 avril 2024

 **Compagnie HPR**

10, rue des Bauches  
78260 ACHÈRES  
Tél : 01 39 28 16 88

SIRET : 379 616 444 00061

**Président du Comité Technique,  
Scientifique et Réglementaire de la  
CS3D**

Patrick CRAVEY

